

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
et de L'ENVIRONNEMENT
Section Installations Classées

Commune de STE MARIE KERQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX (PROLONGEMENT DE LA DUREE D'EXPLOITATION ET REHAUSSE DU
STOCKAGE) ET DEMANDE D'INSTITUTION
DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
PAR LA SOCIETE OPALE ENVIRONNEMENT
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 1^{er} août 2017, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours, du 27 septembre 2017 au 27 octobre 2017 inclus, sur la demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (prolongation de la durée d'exploitation et rehausse du stockage) et d'instauration de servitudes d'utilité publique, sur le site du Hameau de la Bistade à STE MARIE KERQUE (62370) exploité par la société OPALE ENVIRONNEMENT .

Mme Hélène GUY est chargée du suivi du dossier de la Société OPALE ENVIRONNEMENT -
Tél. : 03.21.34.70.70.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de STE MARIE KERQUE du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi matin et le samedi de 11 h à 12 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : seche-opale-environnement.com.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique. Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ST FOLQUIN, RUMINGHEM, ST PIERRE BROUCK, HOLQUE, CAPELLE BROUCK et BOURBOURG.

Le projet de servitudes fixe les servitudes d'encadrement et de restrictions d'usage des sols sur les parcelles cadastrées AE 20, 21, 22, 49, 51, 56, 57, 72, 73, 77, 78, 81, 139, 140, 141, 142, 174, 175, 221, 366, 411 et 419.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de STE MARIE KERQUE du 27 septembre 2017 au 27 octobre 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de STE MARIE KERQUE ou les formuler à M. Guy BOTIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 27 septembre de 14h00 à 17h00
- le mardi 3 octobre de 8h00 à 11h00
- le jeudi 12 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- le samedi 21 octobre 2017 de 8h00 à 11h00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 27 septembre 2017 au 27 octobre 2017, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de STE MARIE KERQUE, ST FOLQUIN, RUMINGHEM, ST PIERRE BROUCK, HOLQUE, CAPELLE BROUCK et BOURBOURG.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter et sur le projet de servitudes d'utilité publique.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique, les informations relatives à ce projet.